



Substances dangereuses dans la construction:

Comment s'informer et former ses collaborateurs

Bien que l'utilisation de l'amiante, du plomb et des polychlorobiphényles (PCB) soit interdite en Suisse depuis plusieurs années, il est encore fréquent d'en retrouver dans des constructions antérieures à cette interdiction. Quelles sont alors les précautions et démarches à entreprendre pour diminuer les risques d'atteinte à la santé des travailleurs et des tiers et à l'environnement?

Des cours de formation permettent aux entreprises du bâtiment de se réappropriier certains travaux.

Que faire ?

Il est important de diagnostiquer leur présence et de savoir comment procéder à des travaux sans, par exemple, libérer des poussières nocives.

Le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB)

de l'Etat de Genève met divers moyens à disposition des entreprises.

- Un module mobile aménagé, complémentaire au parcours sécurité de la FMB à Pont-Rouge, permet à toute personne intéressée de participer à des séances de sensibilisation. Ouvriers et cadres d'entreprise, membres d'une régie ou d'une association de propriétaires peuvent ainsi découvrir ce que sont exactement les substances dangereuses, où elles se trouvent, comment les traiter de manière à respecter la réglementation en vigueur, sans dommage pour la santé des travailleurs et des habitants. (voir photo)
- Une documentation complète et vulgarisée est en voie de réalisation, sous forme

de fiches de type «marche à suivre» destinées aux bricoleurs ou de brochures plus détaillées ciblées par corps de métier. Sont déjà parues les brochures destinées aux électriciens, aux vitriers et storistes; la brochure destinée aux peintres et plâtriers est en cours de parution, d'autres suivront prochainement.

- Des cours de formation permettent aux entreprises du bâtiment de se réapproprier certains travaux qui sont actuellement du seul ressort des entreprises de désamiantage: ces cours montrent comment réaliser des travaux de faible envergure sans faire appel à une entreprise spécialisée. En effet, la gestion de ces substances dans le cadre d'un chantier requiert un savoir-faire. Par exemple, une formation est en cours pour les entreprises de peinture ainsi que pour les électriciens.

Ces actions sont entreprises par le STEB en étroite collaboration avec la FMB, la FER, Fair4security (F4S) et avec le soutien de la Fondation Gelbert.

Pour plus d'information:
www.travaux-sans-danger.ch/
www.ge.ch/steb
 Info-service (DETA):
 022 546 76 00

Le module mobile aménagé vu de l'intérieur



Interview

Nous sommes allés à la rencontre de Dario Saracino, formateur CIE, pour en savoir plus sur les cours qu'il donne dans le canton de Genève.

Bonjour Dario, présentez-vous à nos lecteurs.

Pour commencer, je suis formateur aux cours interentreprises au sein de la GPG, j'ai 33 ans et habite à Genève même. Chez nous, le domaine de la peinture c'est une histoire de famille, mais je me suis lancé dans ce métier avant tout par intérêt pour la profession. En effet mon père, Giovanni Saracino, a appris le métier en Italie avec ses deux frères et mon grand-père. Arrivé en Suisse, dans la fin des années 60, il a travaillé de nombreuses années dans une entreprise que son patron lui a léguée afin de créer sa propre entité en 1982.

J'ai commencé mon apprentissage de peintre en bâtiment, il y a une quinzaine d'années, au sein de l'entreprise familiale où j'ai eu la chance d'évoluer et d'être responsabilisé rapidement. Au

Hugo Navarette (F4S) donnant des explications sur les risques d'intoxication au plomb.



terme de celui-ci, j'ai effectué des cours de perfectionnement, pour ensuite débiter, en 2010, la formation modulaire afin d'obtenir la maîtrise fédérale d'ici une année.

En 2012, j'ai été engagé par la GPG pour seconder Stéphane Locatelli en tant que formateur pour les cours CIE. La formation des jeunes a toujours été un domaine qui me tenait à cœur.

Expliquez-nous le concept de ces cours

Ce cours a été mis en place par le STEB après avoir réalisé une étude dans 200 logements à Genève afin de comprendre si le plomb est un problème dans notre canton. Nous souhaitons surtout insister sur les précautions et démarches à entreprendre pour diminuer les risques d'atteinte à la santé des travailleurs et des tiers et à l'environnement face au plomb. Ces cours de formation ont été mis en place car sur le marché actuel, les entreprises de peinture du canton n'ont pas les compétences pour effectuer ses travaux. Ces cours montrent comment réaliser des travaux sans faire appel à une entreprise de désamiantage. En effet, la gestion de ces substances dans le cadre d'un chantier requiert un savoir-faire. Par exemple, nous ne pouvons pas utiliser un aspirateur standard de chantier pour aspirer, à la source, nos





AMIANTE
PCB
PLOMB

**CE QU'IL FAUT SAVOIR
POUR RÉNOVER
DANS LES RÈGLES**

POUR DES TRAVAUX SANS DANGER

*Le module mobile
aménagé vu de
l'extérieur*

La gestion de ces substances dans le cadre d'un chantier requiert un savoir-faire.

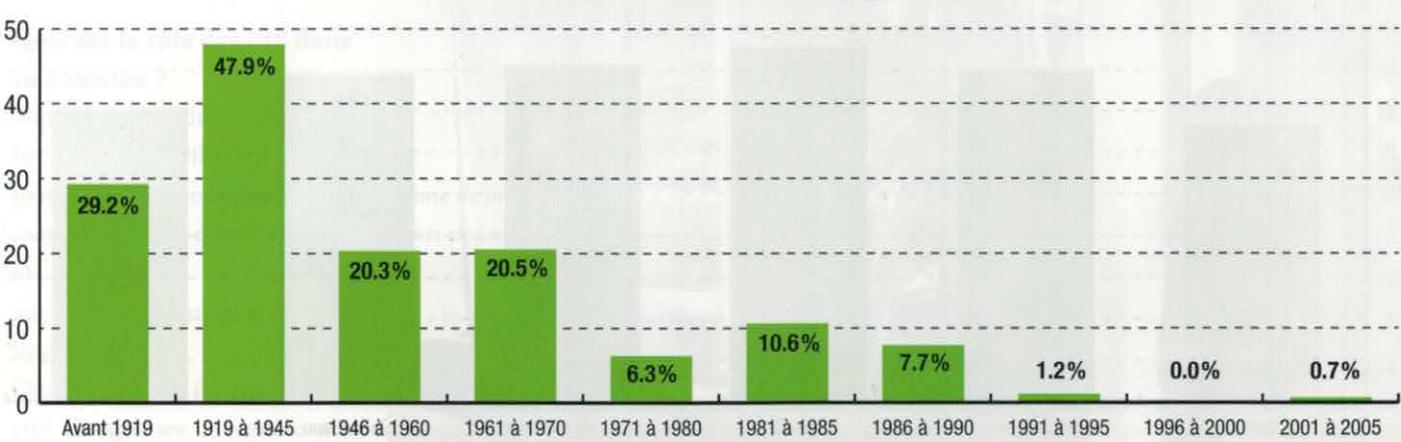
poussières. Un aspirateur avec filtre à très haute capacité de type H est obligatoire. La formation se déroule en deux parties, la première d'environ 2 heures est présentée par F4S et est surtout axée sur la partie théorique, légale, effets sur la santé, etc. Ils vont aussi parler des diagnostics à réaliser par un spécialiste. Pour une présence de plomb de moins 200 micro-

grammes par cm^2 , nous pouvons travailler dans les conditions normales alors que pour une présence de plus de 200 microgrammes par cm^2 , les travaux doivent se faire avec précaution et selon les fiches techniques. F4S insiste aussi sur l'efficacité et les différences des équipe-

ments de protection individuelle (EPI). En effet, plusieurs participants ne savaient pas que plusieurs types de masques jetables existent. Par exemple, pour le plomb, il faut au minimum un FFP3.



50% des bâtiments construits avant 2006 contiennent au moins un élément contenant du plomb ($> 200 \mu\text{g}/\text{cm}^2$)
% de mesures $> 200 \mu\text{g}/\text{cm}^2$



Epoque de construction



Dario Saracino (t-shirt blanc) en train de parler de la technique par doublage.



La deuxième partie dite « technique » est présentée par la GPG, où nous insistons plus sur des cas réels, en parcourant les fiches des techniques autorisées et non autorisées. Nous faisons également le tour des différents postes mis en place afin de voir quelle machine/technique est favorable et laquelle engendre le moins de poussières possible. La plupart des techniques proposées sont déjà bien connues de nos participants (décapage, ponçage, fraisage, doublage, pose de revêtements, etc.). De notre côté, nous insistons plus

sur leur manipulation, comment diminuer l'empoussièrement, les mesures d'hygiène, le traitement des déchets, le port des EPI adéquats selon la technique, etc. Par exemple, nous n'utilisons pas les mêmes protections pour un décapage alcalin que pour un décapage avec des solvants.

Il est important de préciser que si le plomb est en bon état, il n'y a aucune obligation de le supprimer. L'application d'une peinture ou la pose d'une fibre de verre par exemple, serait une solution.

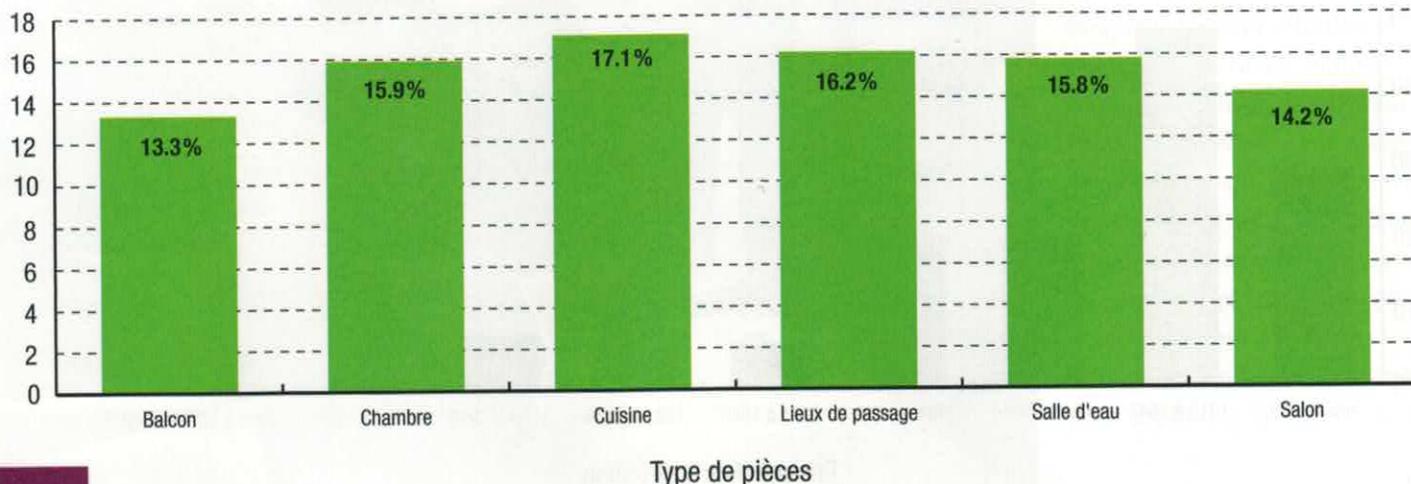
Cette formation est prévue sur une demi-journée. Un questionnaire et une attestation sont donnés en fin de matinée.

Les entreprises ayant suivi la formation dans sa totalité, figurent sur une liste de l'Etat de Genève, en tant qu'entreprises formées pour opérer sur des supports recouverts de peinture au plomb.

Lorsque les régies auront diagnostiqué du plomb dans leurs immeubles, elles devront se fier à cette liste pour choisir une entreprise.

50% des bâtiments construits avant 2006 contiennent au moins un élément contenant du plomb ($> 200 \mu\text{g}/\text{cm}^2$)

% de mesures $> 200 \mu\text{g}/\text{cm}^2$





Quel retour avez-vous des participants ?

Pour le moment il est encore tôt pour nous prononcer réellement, car nous n'avons eu que deux sessions: la première le 19 avril et la deuxième le 30 mai. Nous avons encore quelques petites modifications à apporter à la formation afin qu'elle soit parfaite.

Les réactions à chaud que nous avons récoltées sont: intéressant, ludique, dynamique. Le fait que la formation se déroule en deux parties bien distinctes, la théorie et la pratique, a été très apprécié.

La pratique de ces travaux délicats demande aux entreprises un investissement considérable dans du matériel divers tel qu'un aspirateur avec filtre à haute efficacité (classification H), un extracteur d'air (classification H), une zone de protection anti-poussières, un tapis collant, etc. Plusieurs participants s'inquiètent de savoir comment ils peuvent imputer ces frais sur leur devis et comment garantir que toutes les entreprises joueront le jeu et travailleront dans les règles de l'art. De son côté, le STEB indique qu'ils feront régulièrement des contrôles, et que les entreprises n'étant pas dans les normes seront supprimées de la liste.

Quel est le rôle des CIE dans ce domaine ?

Son rôle est indirect. C'est plutôt la GPG, en libérant un formateur pour concevoir et animer la partie démonstration et pratique de la formation sur le plomb, qui joue un rôle important.

Quant aux CIE, ils ont la capacité d'organiser le centre aux

besoins des formations des professionnels de la branche et la capacité d'assurer des missions complémentaires à la formation initiale.

Si les premières sessions ont eu lieu dans les locaux du STEB, nous aurons le plaisir d'accueillir, dès septembre, les participants directement dans nos ateliers du centre de formation des cours

interentreprises.

Nous envisageons également d'intégrer les bases

de ce cours dans le cursus d'apprentissage afin que nos jeunes apprentis soient sensibilisés face à ce problème dès le début.

Vous collaborez avec le STEB de l'Etat de Genève.

Comment cela se passe-t-il ?

En effet la création de ce cours est une collaboration entre la GPG et le STEB mais également avec F4S. L'aboutissement de cette formation n'aurait jamais eu lieu sans la participation et l'engagement de chacun.

Cela s'est généralement bien passé et j'en profite pour remercier encore Yan Muller du STEB sans qui rien n'aurait été

fait. En effet, son savoir et son expérience nous ont beaucoup apporté pour la réalisation de ce cours. Il nous a indiqué la direction à suivre lorsque nous étions trop vagues dans certains sujets ou si nous avions des interrogations. Sa capacité à nous corriger, afin d'aller dans le vif du sujet et de sortir les points essentiels et importants, nous

a grandement facilité la mise sur pied du cours.

Le STEB a également prêté géné-

reusement les locaux et le matériel afin de lancer les deux premières sessions. Nous tenons à remercier la Fondation Gelbert pour son soutien et la mise à disposition de son module mobile. Avant de lancer le 1^{er} cours, nous avons fait un «cours en blanc» avec F4S, le STEB, Thomas Orth et Pierre-Yves Monico (membre du comité GPG) ainsi que 4 employées d'entreprises afin d'avoir un premier regard extérieur.

Ce cours s'est très bien passé et nous avons eu un bon retour des différents participants, ce qui nous conduit à la première session du 19 avril 2016.

Nous avons remarqué un vif intérêt des entreprises genevoises à suivre cette formation.

Qui peut s'inscrire aux cours ?

Ce cours est ouvert à un maximum de 10 personnes par session. Un courrier a été envoyé par F4S à toutes les entreprises de peinture du canton de Genève afin d'informer de l'existence de cette formation. Le but étant de former un maximum de PME, nous essayons de prendre au maximum 2 personnes de la même entreprise.

Nous avons remarqué un vif intérêt des entreprises genevoises à suivre cette formation. Aujourd'hui, nous avons assez de participants pour faire deux nouvelles sessions à partir de septembre.

Nos tarifs sont les suivants pour les membres F4S ayant fait les formations de base en santé et sécurité au travail (F0, F1 et F3): gratuit. Pour les membres F4S ou FER: Fr. 200.-/pers. Pour les non-membres: Fr. 400.-/pers.

Plus d'informations sur:

www.f4s.ch

Propos recueillis par
Xavier Saillen



Zone de protection anti-poussières